

L'UFC-Que Choisir Artois et le SAGE SCARPE AMONT



Les observations de Que Choisir Artois sur la gestion de l'eau

L'association de consommateurs Que Choisir Artois, représentée au sein du comité de bassin de l'Agence de l'eau, de la commission locale de l'eau du SAGE Scarpe amont, suit de près l'équité publique.

PAR MICHAËLE BRUN

artois@quechoisir.fr

ARRAGEOIS-TERNOIS. Les membres utilisateurs de Que Choisir Artois ont apprécié leur contribution à cette enquête publique sur le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Enquêtes se déroulant le 13 mai et destinées à recueillir les avis de la population concernée par le bassin versant de la Scarpe amont. Place par place, les citoyens ont pu donner leur avis sur les projets de gestion de l'eau.



Article de la VOIX DU NORD du 24 avril 2023

Comment l'eau est mieux protégée et partagée dans le bassin de la Scarpe ?

Il existe de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Le SAGE est un outil administratif et réglementaire pour mieux protéger et partager l'eau. Il est constitué de recommandations et d'obligations adoptées par le préfet. Il vise à assurer l'équilibre entre les activités humaines et la protection de l'eau et des milieux aquatiques sur un territoire de 550 km² qui couvre le bassin de la Scarpe depuis Avesnes le Comte, Tincques, Monchy au Bois, le territoire de l'Arrageois, jusqu'aux portes de Douai. Le Sage Scarpe Amont concerne 86 communes, 4 intercommunalités et 155 000 habitants.

Nous sommes tous concernés parce que la goutte de pluie qui tombe sur notre maison ou notre jardin va finir par rejoindre le bassin versant de la Scarpe.

L'UFC-Que Choisir est présente au sein de nombreuses structures qui suivent et encadrent la politique de l'eau: le comité de bassin, l'Agence de l'Eau, les commissions locales de l'eau, le CODERST,.....

Association Locale UFC QUE CHOISIR de l'Artois

RNA : W621000161, Siret : 32774497500019

16 rue Aristide Briand – 62000- ARRAS : 03 21 23 22 97 du lundi au vendredi
Site internet <https://artois.ufcquechoisir.fr>/courriel : contact@artois.ufcquechoisir.fr

[Twitter](#) [Facebook](#) et [Instagram](#) :

Et c'est à ce titre que l'UFC-Que Choisir Artois participe à l'enquête publique en cours en faisant part de ses remarques sur le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) et sur le règlement qui vient renforcer certaines dispositions.

Il y a urgence ! Sur les différents enjeux décrits, nous avons identifié quelques préconisations indispensables à la sauvegarde de cette ressource nécessaire au maintien de la vie sur ces territoires.

Quelles sont ces préconisations ?

Tout d'abord, il faut encourager les particuliers à économiser l'eau:

Nous souhaitons poursuivre la sensibilisation et l'information des citoyens en organisant des Rendez-vous Conso spécifique sur l'eau.

Promouvoir les réflexions pour implanter des espèces végétales moins gourmandes en eau, développer l'agroforesterie et surtout inciter les collectivités à mettre en place une tarification progressive pour encourager les économies

Economiser l'eau pour l'irrigation agricole :

Interdire l'arrosage agricole de 10 à 20h du 15/06 au 15/09. Privilégier le goutte à goutte.

Favoriser l'infiltration des eaux notamment sur les parkings des grandes surfaces en supprimant les raccordements aux réseaux d'eaux pluviales et en créant des noues

Inciter la CU Arras et Douai Agglo à prendre la compétence érosion sur leur territoire car les actions à mener en complément des autres intercommunalités nécessitent la solidarité.

Restaurer les éléments paysagers et les dispositifs linéaires ralentissant les écoulements pour lutter contre les inondations en créant des fossés le long des chemins et en prévoyant leur entretien

Limiter les pressions sur l'assainissement en incitant les collectivités en charge de l'assainissement à utiliser au minimum 10% des eaux usées des stations

Renforcer l'animation des actions de réduction des pollutions diffusés par l'interdiction des traitements et engrais chimiques sur les périmètres rapprochés de protection de captage d'eau potable et compensation des pertes par l'exploitant des forages.

Préserver les prairies en bord des cours d'eau: mettre en place des dispositifs pécuniaires au niveau des intercommunalités pour conserver les prairies et lutter contre les inondations dans un contexte de diminution de l'élevage.

Nous vous encourageons à participer à cette enquête publique en venant inscrire des observations qui vous paraissent utiles pour préserver l'environnement sur les registres mis à la disposition du public.

Vous pouvez consulter sur ce site les lieux des registres d'enquêtes :

https://www.cu-arras.fr/wp-content/uploads/2023/03/Avis_enquete_publicue.pdf

Rédacteur : Paul HURTAUX et Gaétan LECHANTOUX

Association Locale UFC QUE CHOISIR de l'Artois

RNA : W621000161, Siret : 32774497500019

16 rue Aristide Briand – 62000- ARRAS : 03 21 23 22 97 du lundi au vendredi

Site internet <https://artois.ufcquechoisir.fr>/courriel : contact@artois.ufcquechoisir.fr

[Twitter](#) [Facebook](#) et [Instagram](#) :